



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :

17

Nombre de membres présents : 15

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de membres absents : 0

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 19 décembre 2019

OBJET :

DE-CCAS-19-12-1-09) REMISE GRACIEUSE DE PRET D'HONNEUR DU CCAS

**L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à huit heures
trente,**

**Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de
Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 13
décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme LIBERT-ALBANEL, Présidente.**

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme DUPRÉ, M. BEAUFRÈRE, Mme BIAGIONI,
Mme COUSTEIX, Mme De VINZELLES, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, HOUDOY,
Mme LE BIDEAU, Mme MARTIN, Mme MONIN, M. MOTTE, Mme PARAIRE, Mme
TRUDEL.

Pouvoirs : Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à Mme DUPRÉ), Mme SOUWEINE
(pouvoir à M. MOTTE).

Excusés :

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20191219-lmc1H7006H1-DE
Date de réception en Préfecture : 19/12/2019
Date de Publication : 20/12/2019

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu le contrat de prêt conclu entre le Centre communal d'action sociale et Monsieur B. le 14 mars 2019 ;

Considérant l'incapacité de Madame de répondre à ses engagements financiers ;

DÉLIBÈRE

Conclusions rejetées (13 voix contre : MMe LIBERT - ALBANEL, DUPRÉ, BIAGIONI, COUSTEIX, GAUVAIN, LE BIDEAU, MAFFRE-BOUCLET, MARTIN, PARAIRE, SOUWEINE, MM. BEAUFRÈRE, HOUDOY, MOTTE,),

ARTICLE UNIQUE : Accorde à titre exceptionnel une remise gracieuse totale de la créance restant due par Monsieur B. au titre du prêt d'honneur accordé le 14 mars 2019, soit 726 € (sept-cent vingt-six euros).

Pour extrait conforme,
Charlotte LIBERT-ALBANEL
Présidente

Signé